



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2024-0177

D É C I S I O N

Portant contrat d'entretien N°SF-021942 des défibrillateurs multi sites
de la Communauté de Communes des Albères Côte Vermeille Illibérus

CC ACVI / SCHILLER France SAS

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu l'article L 5211.10 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour les actes relatifs aux conventions, contrats de maintenance et d'entretien des matériels et licences informatiques (logiciels, photocopieurs, ascenseurs, téléphone...),

Considérant la nécessité d'entretenir les défibrillateurs installés sur les sites de la CC ACVI,

Considérant les termes du contrat SF-021942, relatifs à la maintenance des défibrillateurs, tels que proposés par la société SCHILLER France SAS sise 6 Rue Raoul Follereau – BUSSY SAINT GEORGES (77 600) et représentée par Monsieur Christophe LEVEQUE, son Directeur Général,

Considérant que le contrat est conclu pour une durée d'un an à partir du 28 février 2025, renouvelable tacitement 2 fois par période annuelle,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le contrat de maintenance relatif à la maintenance des défibrillateurs sur les sites de la CC ACVI,

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que les prestations décrites dans le présent contrat sont déterminées sur la base d'un montant de rémunération annuelle de 70.00-€ HT par défibrillateurs (soixante-dix euros hors taxes – TVA en vigueur en sus) avec une estimation à ce jour de 43 défibrillateurs recensés sur les sites de la CC ACVI,

ARTICLE 3 : DE PRECISER que ce contrat est conclu pour une durée d'un an à partir du 28 février 2025, reconductible tacitement 2 fois par période annuelle,

ARTICLE 4 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 15/11/2024.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture

Le Président,

Antoine PARRA.

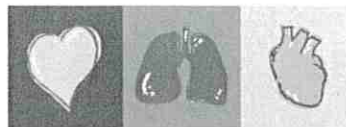
Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241115-DC2024-0177-AR
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

3 impasse de Charlemagne - 66704 ARGELES-SUR-MER CEDEX

SCHILLER FRANCE SAS
 6 RUE RAOUL FOLLEREAU
 77600 BUSSY SAINT GEORGES
 Tel. : 01.64.66.50.00
 Fax : 01.64.66.50.10
 Boutique : <http://www.mediproststore.com/>
 E-mail: contact@schillerfrance.fr



SCHILLER
 FRANCE S.A.S

Hotline Médical

Hotline DAE

0 820 20 22 25 Service 0,09 € / min + prix appel 0 820 20 75 12 Service 0,09 € / min + prix appel

DEVIS : 24OPP-KMOR-03356 avec proposition de contrat

Date de Devis : 13/11/2024
Numéro Client : C071335
Tél. Client : 04 68 81 63 77
Fax Client :
Représentant : Nadège MARTY
Mail. Commercial: nadege.marty@schillerfrance.fr
Tel. Commercial : 01 64 66 59 61
Assistant(e) :
Tel. :

Adresse :

CC ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS

3 IMPASSE CHARLEMAGNE
 66700 ARGELES SUR MER
 FR

OFFRE POUR NOUVEAU CONTRAT TRIENNAL D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE CONCERNANT 43 FRED PA-1
CONTRAT POUR 3 ANS FERME ET TARIFS FIXES A EFFET LE 28/02/2025

Article	Désignation	Qté	P.U. BRUT	Rem. %	P.U. NET	Total HT
1-01-0051	CONTRAT TRIENNAL DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE - PRIX PAR AN - La visite de maintenance préventive tous les trois ans à date anniversaire - Frais de déplacement inclus - Facturation annuelle DETAILS DE LA PRESTATION : - Vérifications, Tests et Mise à jour du DAE : Contrôle et remplacement des accessoires périmés après en avoir informé le client (facturé selon le tarif en vigueur), Récupération des autotests mesure des énergies délivrées, test de sécurité électrique, mise à jour, réparation avec prêt ou échange standard (selon modèle de DAE) - Vérification et test du coffret - Remise en état après utilisation médicale et récupération des données (reset mémoire)	43	70,00 € Forfait remisé		70,00 €	3 010,00 €
PORTVENTE	FRAIS ADMINISTRATIFS INCLUANT LE PORT ET L'EMBALLAGE	1	Inclus			

TVA	Bases	Montant
20,00 %	3 010,00 €	602,00 €

OFFRE VALABLE
JUSQU'AU 28/02/2025 :
Soit 107 Jour(s)

Montant Brut	3 010,00 €
Montant Remise	0,00 €
Montant Net HT	3 010,00 €
Montant T.V.A.	602,00 €
Montant TTC	3 612,00 €

Bon pour accord:

Date, cachet et signature

le 15/11/2024
 Pour le Président par délégation
 Le Directeur Général des Services
 Henri ESTEVE

Conditions de règlement : MANDAT ADF

BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

RIB : 14707 50180 70217339167 62

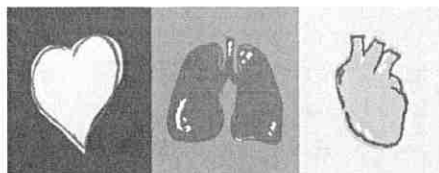
IBAN : FR76 1470 7501 8070 2473 3916 762

SWIFT : CCBRE333

FR24501918841

SAS au capital de 1.000.000 € - Siret 501 918 841 00013 - NAF 4646Z - RCS MEAUX - N

Accusé de réception en préfecture
 066-200043602-20241115-DC2024-0177-AR
 Date de télétransmission : 19/11/2024
 Date de réception préfecture : 19/11/2024



CONTRAT D'ENTRETIEN DEFIBRILLATEUR

N° du contrat : SF-...021942

MAINTENANCE TRIENNALE

☐ AVEC FORFAIT CONSOMMABLES

☐ AVEC FORFAIT CONSOMMABLES LUXE

☒ ~~HORS CONSOMMABLES~~

(Visite tous les 3 ans à date d'anniversaire sur contrat)



Contrat de maintenance triennale répondant au décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes et aux préconisations de l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament et des produits de santé selon les préconisations émises par leurs soins en juillet 2014.

Code client : C071335

ENTRE:

CC ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE
66700 ARGELES SUR MER

dénommé LE CLIENT

ET

SCHILLER FRANCE SAS

REPRESENTE(E) PAR : CHRISTOPHE LEVEQUE, DIRECTEUR GENERAL

LA SOCIÉTÉ SCHILLER FRANCE
6, RUE RAOUL FOLLEREAU
77600 BUSSY SAINT GEORGES

N° REGISTRE DU COMMERCE : 501 918 841 RCS MEAUX
N° SIRET : 501 918 841 00013 N° CODE APE : 4646 Z
N° de TVA intracommunautaire : FR24501918841

dénommé LE PRESTATAIRE

Paraphe :

HE



Service Client

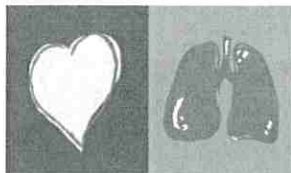
Siège Social : 6 rue Raoul Follereau

77600 Bussy Saint Georges

Hotline : 7 rue Maryse Bastié 67500 Haguenau

0 820 20 22 25 Service 0,09 € / min
+ prix appel

Email : serviceclient@schillerfrance.fr



SCHILLER

FRANCE S.A.S

Identification du client et matériel

RDV POUR MAINTENANCE

Contact : Voir fichier excel

Téléphone : multi sites

Email :

FACTURATION ET BON DE COMMANDE

Contact :

Téléphone :

Email :

ADRESSE DE FACTURATION si différente :

N°	Désignation	N° de série	Site
1	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061870	CENTRE REGIONAL DE SOMMELERIE
2	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061872	ACCUEIL DE LOISIRS
3	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061875	PISCINE INTERCOMMUNALE ALBER AQUATIC
4	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061873	CRECHE ELS BARRUFETS
5	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061751	MEDIATHEQUE JEAN FERRAT
6	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061299	MICRO CRECHE ELS ESQUIROLS
7	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061714	POLE MEDICAL
8	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061363	CC ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
9	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061747	CRECHE LES PETITS BAIGNEURS
10	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061358	CRECHE POMME CANNELLE
11	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061871	CC ALBERES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS
12	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061878	LE CAP
13	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061748	PARC MARIN DU GOLF DU LYON
14	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061723	MEDIATHEQUES
15	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061721	POINT INFO JEUNESSE
16	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061298	MEDIATHEQUES
17	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061749	CRECHE EL RATOLI
18	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061310	MEDIATHEQUES
19	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061344	MEDIATHEQUES
20	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061720	OFFICE DE TOURISME
21	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061339	OFFICE DE TOURISME SOREDE
22	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061713	POINT INFO JEUNESSE
23	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061338	OFFICE DE TOURISME

Paraphe :

HE



Service Client

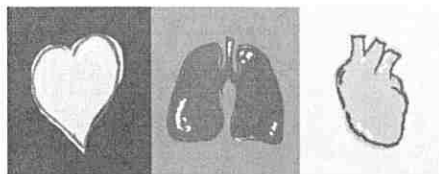
Siège Social : 6 rue Raoul Follereau

77600 Bussy Saint Georges

Hotline : 7 rue Maryse Bastié 67500 Haguenau

0 820 20 22 25 Service 0,09 € / min
+ prix appel

Email : serviceclient@schillerfrance.fr



SCHILLER

FRANCE S.A.S

24	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061724	MEDIATHEQUES
25	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061347	MEDIATHEQUES
26	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061351	MEDIATHEQUES
27	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061336	OFFICCE DE TOURISME
28	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061719	ACCUEIL DE LOISIRS
29	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061746	CRECHE LES P'TITS MOUSSES
30	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061309	ACCUEIL DE LOISIRS
31	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061722	CRECHE ELS RESQUILLS
32	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061731	POINT INFO JEUNESSE
33	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061734	ACCUEIL DE LOISIRS
34	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061716	CRECHE LES PITOUTIS
35	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061718	ACCUEIL DE LOISIRS
36	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061761	CAT LES MICOCOULIERS
37	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061759	SALLE DES FETES
38	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061727	MICRO CRECHE TRES PAMS
39	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061763	RELAIS PETITE ENFANCE
40	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061766	MEDIATHEQUES
41	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990061765	SALLE DES FETES
42	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990062578	MEDIATHEQUES
43	FRED PA-1 ENTIEREMENT AUTOMATIQUE	127990059779	HALLE DES SPORTS

CONDITIONS PARTICULIERES*

* CONDITIONS PARTICULIERES PREVALENT SUR LES CONDITIONS GENERALES JOINTES PARTOUT OU ELLES SONT DIFFERENTES

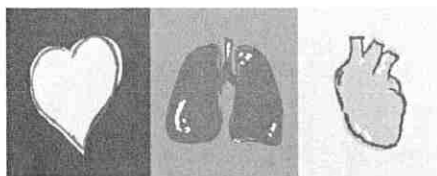
CONDITIONS TARIFAIRES :

Les tarifs sont fixes sur 3 ans.

Paraphe :

HE





Pour l'exécution des opérations, l'utilisateur paiera au prestataire une redevance forfaitaire annuelle, frais de déplacements inclus, selon la synthèse ci-dessous :

SYNTHESE FINANCIERE

SERVICES		Quantité (nbre de DAE)	Redevance annuelle en euros HT/appareil	Redevance annuelle totale en euros HT
Assistance et Maintenance préventive triennale par appareil Maintenance préventive tous les 3 ans à date d'anniversaire du contrat. Interventions illimitées en cas d'utilisation médicale. Frais de déplacement inclus. Assistance en cas de panne. Prêt d'un appareil durant toute la durée du contrat.	Hors consommables Les consommables sont à la charge du client	43	70.00€	3010.00€
	Forfait consommables - par an et par appareil 1 pile Lithium, 1 paire d'électrodes adulte, piles boîtier		€	€
	Forfait consommables LUXE - par an et par appareil 1 pile Lithium, 1 paire d'électrodes adulte, piles boîtier, 1 paire d'électrodes enfant		€	€
TOTAL EN € HT				3010.00€
TVA 20%				602.00€
TOTAL EN € TTC				3612.00€

Date de prise d'effet souhaitée	28/02/2025
Durée du contrat	3 ANS FERME
Facturation terme à échoir	ANNUELLE
<u>CONDITIONS SPECIFIQUES</u>	SELON DEVIS N° 24OPP-KMOR-03356
Commentaires :	

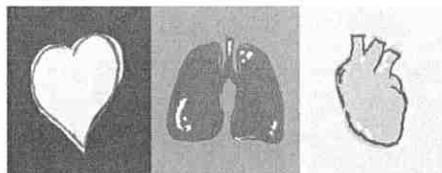
Paraphe :

HE



Service Client

Siège Social : 6 rue Raoul Follereau
77600 Bussy Saint Georges
Hotline : 7 rue Maryse Bastié 67500 Haguenau



SCHILLER

FRANCE S.A.S

0 820 20 22 25 Service 0,09 € / min
+ prix appel

Email : serviceclient@schillerfrance.fr

HORAIRES DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE

- En cas de dysfonctionnement, ou demande d'intervention : merci de vous munir du N° de série de l'appareil et de votre N° de contrat :

Contactez la hotline

7 jours sur 7, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, 365 jours par an

0 820 20 22 25 Service 0,09 € / min
+ prix appel

@ : serviceclient@schillerfrance.fr

Formulaire électronique de demande d'intervention :

<http://serviceclient.schillerfrance.fr/>

Fax : 03 88 63 28 40

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

Pour toutes questions concernant :

Le présent contrat : maintenance@schillerfrance.fr

La planification des interventions : ordonnancement@schillerfrance.fr

Pour vos commandes consommables : contact@schillerfrance.fr

PRESTATIONS ET NATURE DES VERIFICATIONS

1. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS ET VERIFICATIONS

Le présent contrat a pour objet d'assurer à l'utilisateur l'entretien du ou des défibrillateurs décrits en annexe. La Société SCHILLER France SAS s'engage à effectuer **une visite sur site tous les 3 ans** au cours de laquelle le technicien effectuera les vérifications et diligences suivantes :

1.1 Entretien préventif

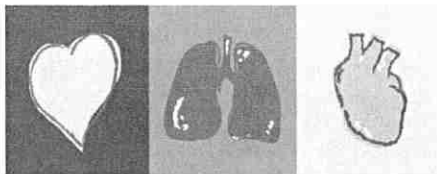
Dans un délai de 30 mois pouvant aller jusqu'à la date d'échéance du contrat, les techniciens procéderont à la révision des installations (défibrillateurs et boîtiers installés par SCHILLER France SAS) et effectueront :

- ✓ Vérification du ou des boîtiers installés par SCHILLER France SAS contenant le défibrillateur avec contrôle des branchements et test du fonctionnement total du boîtier mural,
- ✓ Vérification du bon fonctionnement du défibrillateur avec contrôle de l'état de la batterie, des autotests et mise à jour éventuelle,
- ✓ Tests de sécurité électrique et mesure d'énergie délivrée,
- ✓ Contrôle des dates de péremption des accessoires (électrodes adultes, électrodes pédiatriques, kit de secours...),
- ✓ Réparation et échange si besoin, après accord du client suivant les tarifs de notre catalogue en vigueur,
- ✓ Suivi complet de l'ensemble du matériel détaillé sur le contrat,
- ✓ Dernière mise à jour ERC (Recommandations Européennes en Cardiologie et Ressuscitation),

Paraphe :

HE





- ✓ Le changement de la pile interne sera réalisé à l'échéance entre la cinquième et la sixième année de la mise en service du défibrillateur,
- ✓ Mise à jour de la base de données nationale.

1.2 Entretien en cas d'utilisation médicale (sans limitation)

- Remise en état avec déplacement gratuit après utilisation sur une personne en arrêt cardiaque,
- Remplacement gratuit des électrodes utilisées,
- Récupération des données après utilisation afin de faire progresser la France dans le domaine du secourisme (Office National du Secourisme),
- Remise à zéro de la mémoire avec sauvegarde des données.

1.3 Intervention curative en cas de panne (sans limitation)

	SOUS GARANTIE	HORS GARANTIE
INCLUS	Les frais de déplacement lors d'une intervention sur site (maintenance, panne, utilisation médicale, pièces détachées)	Les frais de déplacement lors d'une intervention sur site (maintenance, panne, utilisation médicale)
NON INCLUS	Les consommables si non souscription à l'Option forfait consommables	La main d'œuvre en cas d'intervention sur site. Les consommables si non souscription à l'Option forfait consommables

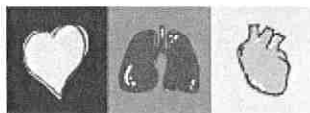
- **Pour DAE Fred Easy** : Mise à disposition d'un matériel de prêt identique ou équivalent selon les disponibilités pendant la durée de réparation, lorsque l'immobilisation est due à un dysfonctionnement technique.
- **DAE Fred PA 1** : Echange à neuf sous 48h et sous 24h si demande avant 12h00 pendant la période de garantie 10 ans. Prêt d'un matériel identique en dehors de la période de garantie.

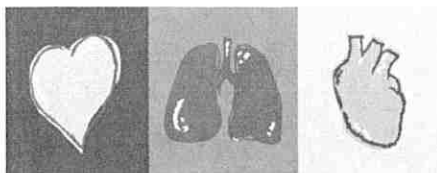
Dans le cadre de notre intervention, s'il est constaté une anomalie pouvant affecter le bon fonctionnement des matériels révisés, un diagnostic sera réalisé afin d'en déterminer la cause. En fonction de notre rapport d'expertise : matériel sous garantie, défaut constaté imputé à la garantie, prise en charge par SCHILLER France SAS.

- ✓ **matériel sous garantie**, défaut constaté exclu de la garantie : (vol, vandalisme, casse...), un devis sera fourni au souscripteur qui devra donner son accord pour effectuer les réparations, selon le tarif en vigueur à la date de prestations. Le refus du client de procéder au changement d'une pièce défectueuse engagera sa seule responsabilité pour le cas où il continuerait à utiliser l'appareil malgré l'avertissement de SCHILLER France SAS.
- ✓ **Durée de garantie pour les FRED PA 1 : 10 ans**
- ✓ **Durée de garantie pour les FRED EASY : 5 ans**
- ✓ **Durée de garantie pour les FRED EASY LIFE : 7 ans**
- ✓ **Durée de garantie pour les FRED EASY PORT : 3 ans**
- ✓ **Durée de garantie pour les FRED EASY PORT + : 5 ans**

Paraphe :

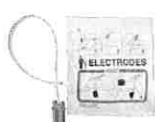
HE





- ✓ **matériel hors garantie**, un devis sera fourni au souscripteur qui devra donner son accord pour effectuer les réparations, selon le tarif en vigueur à la date de prestations. Le refus du client de procéder au changement d'une pièce défectueuse engagera sa seule responsabilité pour le cas où il continuerait à utiliser l'appareil malgré l'avertissement de SCHILLER France SAS.

1.4 Consommables et accessoires



FORFAIT CONSOMMABLES DAE SCHILLER	
INCLUS	Remplacement des électrodes adultes (enfants si option LUXE) et pile lithium, pile boîtier si nécessaire. Ces opérations de remplacement sont effectuées lors de la maintenance et/ou en cas d'utilisation médicale. Comprend le remplacement des consommables périmés. Limité au remplacement de 1 paire d'électrodes adultes, (1 paire d'électrodes enfants si option Forfait LUXE) et de 1 pile lithium (batterie) par appareil. Le montant de la prime est calculé pour couvrir le remplacement des consommables sur une période de 10 ans. <u>En dehors de la maintenance</u> : si les consommables sont périmés le client effectuera sa demande auprès du service consommables SCHILLER en se munissant du N° série de l'appareil. Les consommables seront expédiés et livrés sur site sous 48h. Les frais d'expédition sont gratuits.
NON INCLUS	Les autres consommables acquis en supplément par le client ne sont pas couverts (pile lithium et électrode de secours). Électrodes pédiatriques si non souscription option Forfait LUXE, kit 1er secours, signalétique, cardio-first angel (outil d'aide au massage), registre de maintenance. Le déplacement sur site pour le remplacement de consommables périmés (batterie et électrodes adultes, kit secours...). Les pièces détachées (carte mère...).

HORS CONSOMMABLES	
NON INCLUS	Le client se charge lui-même de commander et remplacer les consommables. Lors de la maintenance les consommables remplacés seront facturés sur le rapport d'intervention du technicien. Les frais d'expéditions. Le déplacement sur site pour le remplacement de consommables périmés (pile lithium et électrodes adultes, kit secours...). Les pièces détachées (carte mère...).

Paraphe :

HE



Service Client

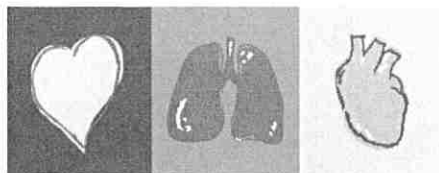
Siège Social : 6 rue Raoul Follereau

77600 Bussy Saint Georges

Hotline : 7 rue Maryse Bastié 67500 Haguenau

0 820 20 22 25 Service 0,09 € / min
+ prix appel

Email : serviceclient@schillerfrance.fr



SCHILLER

FRANCE S.A.S

2. LIEU ET DELAIS D'EXECUTION

L'exécution du contrat sera réalisée sur site, la prise de rendez-vous sera convenue et programmée entre le client et la société SCHILLER France SAS, dans un délai de 30 mois pouvant aller jusqu'à la date d'échéance du contrat. Le client s'engage à laisser le prestataire accéder librement et sans danger au matériel décrit dans le présent contrat.

3. DISPOSITIONS DIVERSES : UTILISATEUR

Dans le cas de prestations exécutées dans les établissements de l'utilisateur, celui-ci s'engage à :

- ✓ remettre au technicien le matériel en bon état de propreté et désinfecté avec la totalité des accessoires de raccordement patient et source d'alimentation,
- ✓ aviser le prestataire de tout changement d'établissement, ou de localisation,
- ✓ ne pas modifier ou faire modifier le matériel sans l'accord du prestataire,
- ✓ fournir au prestataire les documents nécessaires à la facturation dans le cas des interventions ou fournitures non couvertes par ce contrat.

PRESTATAIRE DU CONTRAT

Lesdites prestations d'entretien et de maintenance pourront être assurées directement par la société SCHILLER France SAS ou par toute Société de sous-traitance agréée et mandatée pour cela, une information vous sera adressée préalablement.

CERTIFICAT - DOCUMENT

Chaque intervention fera l'objet d'un rapport écrit, numérisé de l'intervenant dont une copie sera laissée au client contre signature. Le client sera considéré comme ayant approuvé ce rapport en l'absence de remarques écrites et transmises à SCHILLER France SAS dans les 72 heures à compter de la remise du document.

BON DE COMMANDE

Le présent contrat vaut bon de commande pour la durée du contrat.

Cependant, certaines structures sollicitent impérativement l'émission d'un bon de commande, chaque année, pour pouvoir payer les factures émises relativement au présent contrat.

Dans cette hypothèse, le contrat ne pourra s'activer, qu'à partir du moment où sera réceptionné, par la société SCHILLER France SAS, le contrat signé et portant cachet de la société, accompagné impérativement du bon de commande dûment signé et portant également cachet de la société.

Toujours dans cette hypothèse, deux solutions concernant le bon de commande :

Paraphe :

H E



Page 9 sur 15

Service Client

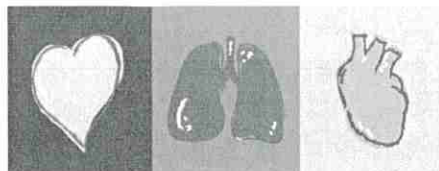
Siège Social : 6 rue Raoul Follereau

77600 Bussy Saint Georges

Hotline : 7 rue Maryse Bastié 67500 Haguenau

0 820 20 22 25

Service 0,09 € / min
+ prix appel



SCHILLER

FRANCE S.A.S

Email : serviceclient@schillerfrance.fr

A) soit le client accepte d'émettre un bon de commande pour les trois ans du contrat et dans ce cas, la société SCHILLER France SAS s'engage à ne pas appliquer la revalorisation annuelle prévue et également à ne facturer la prestation que chaque année, à la date anniversaire du contrat ;

B) soit le client désire émettre un bon de commande que pour une année, et dans ce cas il s'engage impérativement à transmettre, pour la deuxième et troisième année du contrat, le bon de commande dans un délai compris entre 60 jours avant la date anniversaire du contrat et 30 jours après cette date anniversaire.

La société SCHILLER France SAS procédera à cette demande de bon de commande par mail, sous forme d'une relance automatisée.

Le client accepte dès à présent de payer une pénalité administrative et de gestion de 40 € hors-taxes au cas où le bon de commande ne serait pas transmis dans le délai susvisé.

Il est expressément convenu et accepté que tant que le client n'émettra pas le bon de commande, la société SCHILLER France SAS n'aura aucune obligation de réaliser les prestations prévues au présent contrat, et dans ce cas la société SCHILLER France SAS ne pourra que dégager toute responsabilité sur le fonctionnement du matériel en cas de défaut de maintenance.

Si, pour des raisons exceptionnelles, la société SCHILLER France SAS ne pouvait assurer les prestations prévues par le présent contrat, elle se désisterait du bon de commande qui lui aurait été transmis et a fortiori ne procédera à aucune facturation.

Si le présent contrat devait être prorogé, par tacite reconduction, les conditions de transmission du bon de commande telle que rappelées ci-dessus resteraient identiques.

MODALITE DE PAIEMENT

Les factures dues en application du présent contrat seront réglées à réception de facture ou aux conditions de paiement déjà octroyées par la société SCHILLER France SAS au client.

A défaut de règlement dans les délais ci-dessus, les pénalités prévues aux conditions générales ci-après s'appliqueront de plein droit.

CONVENTION DE CONFIDENTIALITE

Le prestataire s'engage à ne pas faire état des informations dont il pourra avoir connaissance au cours des interventions chez le client.

Fait le 15/11/24 à Argeles/Mer

LE CLIENT

Nom du signataire :

Qualité : Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE

Signature :

Cachet :

Société SCHILLER FRANCE SAS

Christophe LEVEQUE

Directeur Général

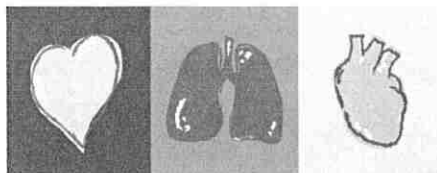
Signature :

Cachet :

Paraphe :

HE





CONDITIONS GENERALES

1 - OBJET DU CONTRAT

La société SCHILLER FRANCE SAS s'engage à fournir au Client qui l'accepte, une prestation de maintenance des matériels et logiciels intégrés mentionnés, aux conditions particulières, et aux conditions générales figurant au présent contrat.

La conclusion d'un contrat de maintenance entraîne obligatoirement l'acceptation des présentes conditions générales par le client.

Les présentes conditions générales ne peuvent être supprimées, modifiées ou complétées qu'en vertu d'un accord écrit, signé par la Direction Service Client de SCHILLER FRANCE SAS.

Les termes du présent contrat ne seraient être affectés par toutes relations ou accords antérieurs écrits ou verbales existant entre SCHILLER FRANCE SAS et le client.

En cas de différence entre l'exemplaire du client du présent contrat et de celui de SCHILLERFRANCE SAS, le client reconnaît que seul l'exemplaire de SCHILLERFRANCE SAS fera foi, toute modification devant impérativement figurée sur chaque exemplaire pour engager SCHILLER FRANCE SAS.

2 - DUREE

Le contrat est conclu pour une durée de trois (3) ans ferme.

3 - PRESTATIONS

La société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné exclusivement s'engage à effectuer ou à faire effectuer les opérations d'entretien aux dates prévues de passage.

A. – Interventions d'entretiens effectuées :

Le délai d'intervention est défini dans les conditions particulières.

L'obligation de la société SCHILLER FRANCE SAS est d'assurer, en toutes hypothèses un service de qualité et de mettre tout en œuvre pour un entretien du matériel du Client dans les meilleurs délais.

Toute intervention supplémentaire d'entretien effectuée à la demande du client, sera facturée au client.

Les pièces reconnues défectueuses pendant la durée de la Garantie Constructeur seront remplacées par des pièces standard. La société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné ne saurait être tenu pour responsable d'une évolution ou d'un changement total de technologie. La société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné exclusivement pourra toujours, si il le juge bon, et plutôt que de le réparer sur place, procéder au remplacement pur et simple du matériel défectueux par un matériel similaire offrant des performances au moins égales. Le matériel et les pièces repris deviendront la propriété de SCHILLER FRANCE SAS.

La société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné pourra mettre à jour le matériel en cas d'évolution.

La société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné est habilité par l'usine de fabrication à faire ces mises à jour et toutes autres opérations.

La société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné pourra apporter au matériel les modifications techniques qu'il jugera nécessaires pour assurer son fonctionnement optimal, notamment en cas d'évolution technologique ou de suppression de fabrication de certaines pièces détachées.

B- Intervention aux dates prévues de passage :

La société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné effectuera l'entretien sur le site concerné du matériel indiqué dans le contrat. A l'issue du passage par des techniciens de la société SCHILLER FRANCE SAS ou du prestataire désigné, il sera remis au client une attestation de bon fonctionnement du matériel.

C. - Logiciels de diagnostic et de télémaintenance par liaisons réseaux :

Le Client autorise SCHILLER FRANCE SAS à intégrer des programmes de diagnostic sur le Système pour les besoins de la maintenance.

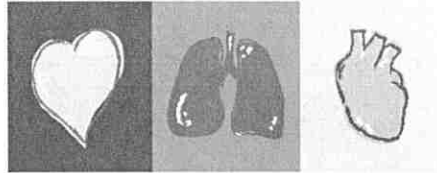
SCHILLER FRANCE SAS pourra demander au Client de faire exécuter des programmes tests fournis par SCHILLER FRANCE SAS préalablement à toute autre intervention.

Le client s'engage à permettre à SCHILLER FRANCE SAS d'accéder à son réseau, raccordé à proximité du système et nécessaire à l'envoi ou à la collecte d'informations destinées à l'exécution des prestations de maintenance et

Paraphe :

HE





Email : serviceclient@schillerfrance.fr

d'analyse de performance. Il est précisé que l'accès au réseau est réservé à l'exécution des prestations de maintenance et d'analyse de performance.

4- REDEVANCES D'ENTRETIEN - PAIEMENT

A. – En contrepartie des prestations incombant à la société SCHILLER FRANCE SAS, ou au prestataire désigné, le Client lui versera la redevance inscrite au contrat à terme à échoir.

B. – La redevance du contrat à terme échoir, est payable immédiatement à réception de la facture ou aux conditions de paiement octroyées par la société SCHILLER FRANCE SAS notifiées dans les conditions particulières. Aucune compensation de sommes éventuellement dues par SCHILLER FRANCE SAS au Client et de sommes dues par le Client au titre du présent contrat ne pourra être effectuée sans l'accord préalable de SCHILLER FRANCE SAS.

C. – En cas de défaut de paiement ou de paiement partiel à l'échéance fixée, les prestations sont automatiquement suspendues jusqu'au paiement intégral des sommes dues en principal et intérêts.

5 - LIMITATIONS

A. – La société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné exclusivement ne sera tenu de fournir les prestations, objet du présent contrat, que dans la mesure où le matériel est utilisé de manière appropriée et conformément à son objet ; en aucun cas la société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné ne sera tenu de fournir lesdites prestations sur du matériel qui aura été modifié sans consentement préalable ou qui aura été utilisé dans des conditions anormales. En outre la société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné ne sera pas tenu de fournir les prestations objet du contrat dans chacun des cas ci-après :

1) Si celles-ci sont rendues nécessaires, en raison d'un accident, d'une négligence, d'une utilisation inappropriée, d'un défaut du réseau électrique ou du dispositif de conditionnement d'air, d'un incident lié au transport du matériel ou de toute autre cause n'entrant pas dans le cadre d'une utilisation normale du matériel.

2) Si le matériel a été entretenu ou réparé sans l'intervention de la société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné, ou sans son autorisation préalable, et même en cas de tentative seulement.

3) Si le matériel a été déplacé de son lieu d'installation d'origine et réinstallé sans l'intervention de SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné (pour les boîtes murales).

4) En cas de destructions ou détériorations, la société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné interviendra à la demande du Client en facturable ou devis accepté du Client.

5) En cas de dégâts occasionnés par effet de la foudre ou de toute autre source de surtension.

Dans les zones à risque d'orages fréquents, il incombe au Client de protéger l'appareil avec un dispositif de protection contre les surtensions électriques et de vérifier que l'assurance prend bien en charge ce type de dégâts. De même, dans les sites où la qualité du courant électrique est mauvaise et les sautes de courant importantes.

6) Si l'origine de la panne est due à l'utilisation de fournitures non fournies ou agréées par SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné.

7) Si le matériel est installé dans un local qui ne satisfait pas aux spécifications de la marque relative à l'environnement, soit, à défaut, à une température comprise entre 0 et 50°C (Variation de 2°C/heure) et une humidité comprise entre 5 et 95%.

8) Si d'une façon générale le Client ne respecte pas ses obligations au titre du contrat et des présentes conditions générales.

Toutes prestations (entretien ou dépannage) fournies par la société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné alors qu'en vertu des dispositions du présent article, ils n'étaient pas tenus de le faire, seront facturées séparément au Client sur la base du tarif en vigueur : les pièces fournies à cette occasion seront facturées selon le tarif du catalogue.

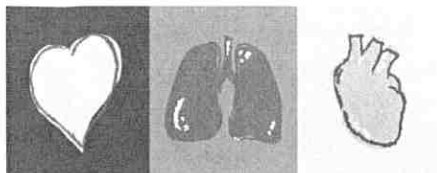
B. – Les prestations fournies comprennent :

1) - L'échange des accessoires aux dates prévues, tels que les électrodes, batterie, etc. Le paiement des accessoires reste à la charge du client avec bon de commande ou devis acceptées par le client,

Paraphe :

HE





- Le nettoyage et la désinfection extérieure du matériel avec la fourniture de produits à ces fins par les techniciens Schiller tout en conservant la propriété des produits pour réaliser l'opération.

2) Les réparations ou installations électriques extérieures au matériel ou l'entretien et le dépannage de tout élément périphérique (interface, lignes téléphoniques utilisées pour la transmission d'informations au matériel, etc.) ou de tout article vendu par la société SCHILLER FRANCE SAS sauf accord particulier.

6 - LIBRE ACCES - CONDITIONS DE TRAVAIL

A. - Le Client devra laisser le personnel de SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné accéder librement au matériel couvert par le contrat afin de lui permettre de procéder à l'entretien et au dépannage dudit matériel.

B. - Le personnel de la société SCHILLER FRANCE SAS ou du prestataire désigné exclusivement devra disposer d'un espace suffisant pour effectuer ses interventions dans des conditions normales. Le lieu de travail sera convenablement éclairé et chauffé et sera équipé de prises de courant électrique disposées de façon appropriée.

C. - Le personnel de la société SCHILLER FRANCE SAS ou du prestataire désigné aura également libre accès à tout périphérique, installation ou programme ayant un rapport avec le matériel objet du présent contrat ou susceptible, de l'avis du personnel de la société SCHILLER FRANCE SAS ou du prestataire désigné, d'en faciliter le fonctionnement.

D. - Il est rappelé que les conditions de travail du personnel de la société SCHILLER FRANCE SAS ou du prestataire désigné sont soumises à la législation du Travail.

En tant que tel, il ne saurait accomplir plus de dix (10) heures, durée maximale du travail. Une pause déjeuner de soixante (60) minutes est obligatoire.

E. - Le personnel technique de la société SCHILLER FRANCE SAS (ingénieurs, techniciens de maintenance) ou du prestataire désigné n'est pas autorisé à manutentionner pour déplacer le matériel sur le site sans demande préalable à la société SCHILLER FRANCE SAS ou au prestataire désigné qui établira un devis et jugera du nombre et de la qualification des personnes habilitées à procéder à cette manutention en fonction du poids et de la difficulté. Il pourra éventuellement être fait appel à des professionnels des marques que revendent la société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné.

7 - DEPLACEMENT DU MATERIEL SUR UN AUTRE SITE

A. - Le Client devra notifier à la société SCHILLER FRANCE SAS, avec un préavis de quinze (15) jours, sa demande de déplacement du matériel.

B. - Le démontage et l'emballage du matériel objet du déplacement devront être effectués sous la supervision d'un représentant de la société SCHILLER FRANCE SAS ou du prestataire désigné qui procéderont de plus au déballage et à la réinstallation du matériel. Les frais encourus au titre de ces opérations seront facturés séparément par la société SCHILLER FRANCE SAS au Client sur la base du tarif en vigueur.

C. - Si, à la suite des opérations décrites en B du présent article, il s'avère que le matériel n'est pas en état de bon fonctionnement et ce pour une raison non imputable à la société SCHILLER FRANCE SAS ou du prestataire désigné, les frais de la remise en état seront facturés séparément au Client (pièces et main-d'œuvre) sur la base du tarif en vigueur.

8 - GARANTIE A COMPTER DE L'EXPIRATION DU CONTRAT

Les frais de main-d'œuvre et de déplacement seront facturés sur la base du tarif en vigueur, ainsi que les pièces remplacées (sans réductions particulières).

La garantie du matériel reste une garantie Fabricant.

9 - RESPONSABILITES DE LA SOCIETE SCHILLER FRANCE SAS

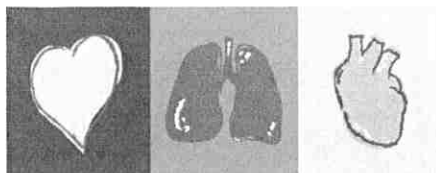
La société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné répareront tout dommage causé au matériel par son personnel, en raison de l'exécution du contrat.

La société SCHILLER FRANCE SAS ou le prestataire désigné indemniseront le Client de tous préjudices directs matériels ou corporels (à l'exclusion néanmoins de pertes ou de destructions des données) et cela seulement s'il apparaît qu'ils sont la conséquence de la négligence de son personnel employé au titre de l'exécution du contrat.

Paraphe :

HE





L'indemnisation éventuelle est limitée à la valeur, au jour du sinistre, du matériel objet du contrat, sans pouvoir en tout état de cause excéder le montant de 1 000€ ttc.

10 - RESILIATION

Le contrat pourra être résilié de plein droit par lettre R.A.R. par chacune des deux parties, trois (3) mois au-moins avant l'expiration de chacune des échéances prévues à l'article 2.

Si l'une des parties manque à une ou plusieurs de ses obligations au titre du présent contrat, l'autre partie pourra résilier celui-ci immédiatement et sans indemnité s'il n'a pas été remédié à ce manquement dans les trente (30) jours suivant la notification écrite adressée à la partie concernée, par lettre R.A.R.

En cas de non-paiement à la date prévue à terme à échoir et octroyée par la société SCHILLER FRANCE SAS dans les conditions particulières, un refus d'intervention de la société SCHILLER FRANCE SAS pourra être opposé au Client. La société SCHILLER FRANCE SAS pourra résilier le contrat. La résiliation sera alors effective quatorze (14) jours après le préavis écrit.

11 - CONTRAT

Le contrat annule et remplace tous les accords antérieurs entre les parties, écrits ou verbaux, ayant le même objet. Toute renonciation ou modification portant sur l'une quelconque de ses dispositions ne pourra prendre effet qu'après avoir fait l'objet d'un accord écrit dûment signé par les parties aux présentes. Les termes du contrat et les conditions particulières prévaudront sur toutes conditions générales pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émis par le Client.

12 - FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société SCHILLER FRANCE SAS ou du prestataire désigné. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de la société SCHILLER FRANCE SAS ou du prestataire désigné et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société SCHILLER FRANCE SAS ou du prestataire désigné ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, les catastrophes naturelles. Si une telle situation perdure plus de deux (2) mois, chacune des parties pourra résilier le présent contrat par lettre R.A.R. et ce sans préavis ni indemnité.

13 - LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

Le contrat sera régi par les lois françaises.

Tout litige né à l'occasion de l'exécution du présent contrat ou des suites sera soumis aux tribunaux du ressort du Tribunal de Grande Instance de Meaux.

Paraphe :

HE



Service Client

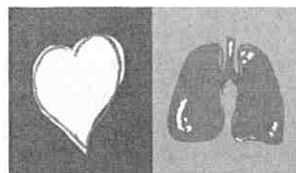
Siège Social : 6 rue Raoul Follereau

77600 Bussy Saint Georges

Hotline : 7 rue Maryse Bastié 67500 Haguenau

0 820 20 22 25 Service 0,09 €/min
+ prix appel

Email : serviceclient@schillerfrance.fr



SCHILLER

FRANCE S.A.S

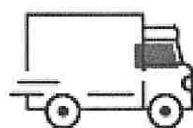


Plus de **6 000 références** (consommable, petit matériel etc.)
sur la boutique en ligne de SCHILLER France

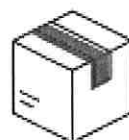
WWW.MEDIPROSTORE.COM



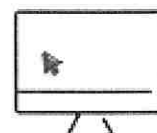
Nouveautés et offres
promotionnelles
tous les mois



Livraison offerte
dès 120€ d'achat^(*)



Expédition sous
24h



Devis en ligne

Retrouvez l'actualité de votre profession
sur le blog du matériel médical
<https://blog.mediprostore.com/>

Suivez SCHILLER France !

